



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 06 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur au sujet des examens anatomopathologiques.

Les analyses médicales permettent aux médecins de confirmer un diagnostic ou de déceler une maladie. Les techniciens d'analyses biomédicales dans les laboratoires sont chargés de réaliser ces analyses en procédant aux divers examens. Parmi les examens possibles figure l'examen anatomopathologique qui permet d'établir de façon définitive le diagnostic de cancer et de déterminer toutes les caractéristiques du cancer. L'examen anatomopathologique consiste à analyser au microscope des cellules ou des tissus prélevés sur un organe.

Selon nos informations, le Laboratoire National de Santé (LNS) manque de technicien d'analyses biomédicales ayant une formation médicale spécialisée en anatomopathologie.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur :

- Madame la Ministre peut-elle me confirmer cette information ?
- Existe-t-il des formations continues dans ce domaine offertes au personnel du LNS ?
- Dans la négative, les Ministres ne jugent-ils pas nécessaire d'offrir des formations spécifiques en anatomopathologie afin d'assurer la meilleure qualité du diagnostic possible aux patients concernés ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus parfaite considération.

Françoise Hetto  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 26 octobre 2016

**Concerne:** Réponse à la question parlementaire n° 2448 du 6 octobre 2016 de Madame la Députée  
Françoise Hetto  
**Réf. :** 818xf833a

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et de la soussignée à la question parlementaire N° 2448 de Madame la Députée Françoise Hetto au sujet des examens anatomopathologiques au Laboratoire National de Santé (LNS).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



137-000001-20041035-FR



**Réponse commune de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire N° 2448 de Madame la Députée Françoise Hetto au sujet des examens anatomopathologiques au Laboratoire National de Santé (LNS).**

---

A titre de remarque introductive, il y a lieu de signaler que la profession de technicien d'analyses biomédicales est inconnue au Luxembourg. Toutefois, au vu des considérations de Madame la Députée, l'on peut raisonnablement déduire que son interrogation porte sur la question de savoir si le LNS dispose d'un nombre suffisant de laborantins, respectivement d'assistants techniques médicaux de laboratoire pour réaliser ses activités de laboratoire d'analyses biomédicales, plus particulièrement dans le domaine de l'anatomopathologie.

En réponse à cette question, il y a lieu de signaler que les soussignés ne sauraient confirmer les informations de Madame la Députée faisant état d'un manque de laborantins, respectivement d'assistants techniques médicaux de laboratoire au sein du LNS.

S'il est certes vrai que le LNS éprouve certaines difficultés à recruter de tels professionnels formés en anatomopathologie, surtout en ce qui concerne les nouvelles technologies comme la biologie moléculaire appliquée à la pathologie, toujours est-il que les besoins nationaux en personnel doté de cette formation spécifique sont également assez limités.

Ceci s'explique principalement par la technicité et la spécificité extrême de ce domaine d'intervention.

Considérant ce qui précède, une formation spécifique en matière d'anatomopathologie à l'adresse des laborantins, respectivement des assistants techniques médicaux de laboratoire n'est pas organisée au Luxembourg.

Dans ce contexte, il y a pourtant lieu de souligner l'importance de la formation continue des professionnels de santé, et le fait d'encourager tout professionnel à tenir à jour ses compétences professionnelles.

Ainsi, le LNS offre actuellement déjà des formations continues ponctuelles et spécifiques à son personnel. Ces formations se font - selon la thématique - soit sur place, soit dans le cadre de séjours de formation à l'étranger.